



*50 ans déjà
50 ans seulement*

ccfd-terresolidaire.org

Vie Religieuse et Collégialité Reconnaissance d'une association

4 novembre 2010 / 2 mars 2011

Relations CCFD-Terre Solidaire Intituts Religieux

Bonjour,

L'idée d'une Association a germé en janvier 2010 suite à la décision du CCFD-Terre Solidaire d'élargir la collégialité. Elle a fait son chemin et a pris forme en quelques mois.

C'est ainsi que le 4 novembre 2010 a eu lieu la première réunion des Instituts religieux intéressés à se mettre ensemble pour constituer une *Association de fait* et demander leur entrée dans la collégialité.

Préambule du Règlement intérieur IRSI

Les rencontres organisées par le CCFD-Terre solidaire depuis 1979 ont permis aux responsables des instituts religieux, concernés par les questions de développement et de relations Nord/Sud, de partager sur leur implication en terme de solidarité internationale et de développement et celle de leurs membres au Nord comme au Sud. Au fil des années ces rencontres ont révélé un groupe d'instituts portant une intuition commune. C'est ainsi que s'est créé entre eux une forme d'association qui leur permet de réfléchir aux problématiques complexes du monde, de s'informer mutuellement, de faire circuler acquis et expériences dans divers domaines.

La question de la représentativité de la vie religieuse dans les instances associatives du CCFD-Terre Solidaire a souvent été posée. Lors de la rencontre CCFD-Congrégations en mars 2010 l'idée a été lancée : les instituts religieux qui le souhaitent pourraient constituer une « association de fait ». Aujourd'hui, la constitution de cette association permet de répondre à une double préoccupation : celle des instituts toujours en recherche de nouvelles solidarités entre eux, avec d'autres, au Nord comme au Sud, et la possibilité d'exprimer la sensibilité de la vie religieuse dans les débats, choix et orientations de divers organismes dont le CCFD-Terre Solidaire.

Il s'agissait donc ce jour là de se dire qui serait partie prenante de ce projet, et de discuter sur les modalités de cette association, selon l'ordre du jour suivant :

Instituts Religieux et Solidarité Internationale – IRSI

9 h 45 – 10 h 15

PAGE 8 : Présentation du lien CCFD/Congrégations (1979-2010)

Intervention de Gisèle Mérot, Instruction Chrétienne de Saint Gildas

10 h 15 – 10 h 45

PAGE 13 : Présentation du projet d'entrée dans la Collégialité¹

Intervention de Jacques Matthys, Secrétaire National du CCFD-Terre Solidaire

10 h 45 – 11 h 30

Réflexion en groupes pour répondre à 2 questions

- Nommer quelques points essentiels de ce qui nous « rassemble »
- Les raisons de notre adhésion ou de notre non adhésion

11 h 30 – 12 h

PAGE 19 : Mise en commun de la réflexion des groupes - *Echange*

Information sur les « intentions » d'adhésions



14 h – 16 h

Lancement de l'association

Document envoyé en « tiré à part »

- Discussion sur le Règlement intérieur
- Prospective pour la constitution du premier Bureau de l'association

ANNEXE

PAGE 23 : Assemblée Générale du CCFD-Terre Solidaire 10 décembre 2010

PAGE 24 : Texte « Identité et Mission » du CCFD-Terre Solidaire

¹ « Une **association de fait** est un groupe formé de deux personnes ou plus qui décident d'associer leurs efforts pour poursuivre un but d'intérêt général, sans pour autant choisir de se déclarer en préfecture. En France, une association de fait est une des trois associations reconnues comme association loi de 1901. Aucune formalité n'est nécessaire à sa mise en place. En l'absence de déclaration en préfecture et de publication au Journal Officiel, elle ne dispose pas de la personnalité juridique et agit sous la responsabilité personnelle de chacun des membres. La rédaction de statuts n'est pas obligatoire. En plus de ne pas pouvoir agir en justice, elle ne peut recevoir ni dons, ni subventions publiques et ne peut employer du personnel ou signer un bail. Elle ne peut en principe acquérir aucun bien. Une association de fait ne peut encourir ni responsabilité civile, ni pénale, ce sont les membres qui sont seuls responsables des actions engagées. »

LES PARTICIPANTS A LA JOURNEE DU 4 NOVEMBRE 2010

	NOM	PRENOM	FONCTION	INSTITUT
1	AMIEL	Marie-Elise	Econome générale	Marie Auxiliatrice
2	AUGUSTE	Richard	Econome provincial	Frères de Ploërmel
3	AVRIL	Annick	Econome provinciale	Société Srs du Prado
4	BARANGE	Catherine	Provinciale	Saint Joseph de Lyon
5	BAYART	Anne	Supérieure générale	Ste Ursule de Tours
6	BICHET	Anne-Marie	Econome générale	Religieuse de Nazareth
7	BITEAUD	Jacqueline	Assistante générale	Sacrés Cœurs de Mormaison
8	BJELLAND	Ragnhild-Marie	Econome générale	Dominicaines Notre Dame de Grâce
9	BLAIN	Marie	Conseillère générale	Sœurs des Campagnes
10	BLANCHET	Andrée	Secrétaire de l'éco. générale	Fille de la Charité de St V de Paul
11	BOILLOT	Noëlle	Déléguée	Notre Dame du Cénacle
12	BONE	Joyce	Conseillère générale	Sœur du Christ
13	BOUCAULT	Thérèse	Econome générale	Sœurs du Christ Rédempteur
14	BRETIN	Marie-Thérèse	Conseillère provinciale	Sacrés Cœurs de Mormaison
15	BRUNARD	Odile	Conseillère générale	Saints cœur de Jésus et de Marie
16	CANCHO	Gregoria	Supérieure générale	Miséricorde de Sées
17	DACCORD	Hélène	Econome générale	La Xavière
18	DERAM	Marie-Agnès	Déléguée provinciale	Filles de la Sagesse
19	DUBESSY	Andrée	Econome générale	Société Srs du Prado
20	ESSIMINGUINA	Marie-Pierre	Déléguée	Carmel Saint Joseph
21	FALCONNIER	Annie	Conseillère générale	Petites Sœurs de la Sainte Enfance
22	FARROUULT	Marie-Françoise	Assistante générale	Charité Notre Dame d'Evron
23	FONTAINE	Marie Yvonne	Econome générale	Filles de Jésus de Kermaria
24	FOURNIER	Pierre	Econome	Petit Frère de Jésus
25	GENIN	Nicolle	Conseillère générale	Franciscaine Propagation de la Foi
26	GIRARD	Marie-Eliane	Conseillère économe générale	Sainte Marie de Torfou
27	GROSSIN	Christiane	Equipe éco.	Ursulines de Jésus
28	GUELLERIN	Jean	Supérieur Régional France	Fils de la Charité
29	HABAUZIT	Marie-Elise	Prieure générale	Dominicaines du Puy
30	HEDOUIN	Christine	Econome générale	Congrégation ND du Mont Carmel
31	HELIAS	Aline	Conseillère générale	Sacré Cœur de Jésus
32	HENNION	Thérèse	Supérieure générale	Filles de la Providence d'Avesnes
33	HIGGINBOTHAM	Rita	Econome générale	Bon Sauveur de Caen
34	JANURA	Bernadette	Econome provinciale	Très Saint Sauveur
35	JOSSE	Jacqueline	Conseillère générale	Fille de Ste Marie de la Présentation
36	KIENTZ	Christiane	Provinciale	Congrégation Notre Dame
37	LAFON	Marie-José	Dél. Gén Eco Région Afrique	Sœurs de Saint François d'Assise

38	LAISNE	<i>Marthe</i>	Econome de district	Missionnaires du Saint Esprit
39	LAVENAT	<i>Bernadette</i>	Conseillère générale	Sœurs de Sainte Marthe
40	LIARD	<i>Marie-Hélène</i>	Econome générale	Providence de Sées
41	LOUBRY	<i>Rose-Hélène</i>	Econome provinciale	Fille de la Charité de St V de Paul
42	MANGEART	<i>Thierry</i>	Econome général	Frères Missionnaires des Campagnes
43	MANGEOT	<i>Marie-Ange</i>	Econome Générale	Providence de Portieux
44	MARCHAND	<i>Françoise</i>	Déléguée - <i>membre CCFD-TS</i>	Immaculée Conception Saint Meen
45	MARIE	<i>Annie</i>	Conseillère	Sainte Famille d'Amiens
46	MEROT	<i>Gisèle</i>	Déléguée	Sœur de l'Instruction Chrétienne
47	MERTZ	<i>Marie-Emmanuelle</i>	Prieure générale	Dominicaines du Puy
48	MILLET	<i>Jacqueline</i>	Déléguée	Franciscaine Missionnaire de Marie
49	MORICE	<i>Marie-Annick</i>	Conseillère générale	Filles de Jésus de Kermaria
50	PERDRIault	<i>Marie-Thérèse</i>	Coord. J&P	Dominicaines de la Présentation
51	PERRAUD	<i>Marie-José</i>	Conseillère générale	Sœurs de Saint François d'Assise
52	PLANTEFEVE	<i>Thérèse</i>	Conseillère	Auxiliatrice de la Charité
53	POIZAT	<i>Thérèse</i>	Déléguée	Congrégation Notre Dame
54	PONTUER	<i>Marie-Vincent</i>	Econome Générale <i>sortante</i>	Providence de Portieux
55	PRIETO	<i>Ana Matilde</i>	Econome générale	Notre-Dame de la Compassion
56	PRODHOMME	<i>Madeleine</i>	Conseillère générale	Sœurs du Christ Rédempteur
57	PUPPINCK	<i>Pascale</i>	Provinciale	Sté des Filles du Cœur de Marie
58	RAZAFIMAMONJY	<i>Marie-Jean</i>	Conseillère générale	Serv. des Pauvres J. Delanoue
59	REURE	<i>Jean-Louis</i>	Secrétariat Procure	Petit Frère de Jésus
60	RICHARD	<i>Marie-Sylvie</i>	Supérieure générale	La Xavière
61	ROSEAU	<i>Catherine</i>	Econome région Europe	Sœurs de St-André
62	SAURO	<i>Anna Maria</i>	Econome générale	Charité de Nevers
63	SCHILL	<i>Françoise</i>	Responsable du Service	Service Vie Internationale CORREF
64	SOLA	<i>Marie-Nati</i>	Econome générale	Sœurs de Sainte Marthe
65	TROMEUR	<i>Anne-Marie</i>	Econome générale	Filles du Saint Esprit
66	VERMESSE	<i>Brigitte</i>	Econome générale	Sœurs de Sainte Clotilde
67	VUILLEMIN	<i>Guy</i>	Provincial	Pères Blancs
68	DE LA TORRE	<i>Pénélope</i>	Secrétaire	CCFD-Terre Solidaire
69	MATTHYS	<i>Jacques</i>	Secrétaire national	CCFD-Terre Solidaire
70	SATSOU	<i>Hanna</i>	CM Relations Donateurs	CCFD-Terre Solidaire
71	TOTEE	<i>Amélie</i>	Resp. Courrier Donateurs	CCFD-Terre Solidaire
72	VANVINCQ	<i>Christiane</i>	Lien CCFD/Congrégations	CCFD-Terre Solidaire

INTRODUCTION



Christiane Vanvincq,
Chargée de Mission
Relations CCFD-Terre Solidaire / Instituts religieux

Bonjour et bienvenue

Commençons cette journée par quelques présentations :

Gisèle Mérot, sœur de l'Instruction Chrétienne de Saint Gildas, qui a été salariée du CCFD-Terre Solidaire, chargée des relations avec les Instituts Religieux de 1994 à 1999, donc bien au courant de l'histoire qui nous amène à aujourd'hui. Elle a été également secrétaire générale adjointe à la CSM (Conférence des Supérieures majeures).

Le deuxième intervenant de ce matin sera *Jaques Matthys*, secrétaire national du CCFD-Terre Solidaire qui a accompagné notre recherche depuis un an.

Nous accueillons également *Françoise Schill*, Institut Saint François d'Assise, responsable du service Vie Internationale de la CORREF (Conférence des Religieux et Religieuses de France).

Renée Mouazan, Société des filles du cœur de Marie, Secrétaire exécutive du Réseau Foi et Justice Afrique Europe.

Jacqueline Millet, Franciscaine Missionnaire de Marie, Directrice de l'Association Reille qui nous accueille.

Les collègues du CCFD-Terre Solidaire présents avec moi aujourd'hui :

Hanna Satsou, chargée de mission « relations donateurs » et *Amélie Totee Pénélope de La Torre*, secrétaire à la direction Vie Associative.

Le groupe de travail qui s'est mis en route en mars 2010. Nous nous sommes réunis deux fois, en mai et en septembre pour préparer la rencontre d'aujourd'hui :

- *Thérèse Poizat*, Congrégation Notre-Dame
- *Christiane Grossin*, Ursuline de Jésus
- *Marie-Thérèse Perdriault*, Dominicaine de la Présentation de Tours
- *Audace Manirambona*, Père Lazariste (excusé)
- *Jacques Matthys*, Secrétaire national du CCFD-Terre Solidaire,
- *Christiane Vanvincq*, Chargée de relations CCFD-Terre Solidaire/Instituts religieux

Ce groupe termine aujourd'hui sa mission. Nous verrons qui prendra le relais jusqu'en mars prochain, où IRSI Association de fait verra officiellement le jour !



*Quelques précisions
sur les documents
mis à votre disposition*

- « Le partage des richesses entre religieux », compte rendu de la rencontre de mars 2010
- « Vivre le Carême 2011 », tiré à 55 000 exemplaires et diffusé dans toutes les paroisses
- 5 signets – parcours de foi – pour vivre le Carême 2011
- Le livret Justice et Paix « ensemble et avec » - expérience d'ASIENA
- Le rapport d'activité du CCFD-Terre Solidaire
- Le dépliant : liste des partenariats du CCFD-Terre Solidaire dans le monde.

Il y a aussi trois corbeilles : une pour déposer les bulletins d'adhésion IRSI, une pour votre contribution à l'organisation de cette la journée ; une pour déposer une feuille-pays par Institut.



Nous sommes 72 personnes, soit 52 instituts religieux représentés.

La prochaine réunion est fixée au 2 mars 2011 pour la finalisation du vote du règlement intérieur et les élections des membres du bureau, et d'un président ou d'une présidente. Entre aujourd'hui et le mois de mars, comme il n'y a pas encore de bureau constitué, je continue à faire la coordination et à faire circuler l'information. Lorsque le bureau et le/la président(e) seront élus je passerai la main.

Cela m'amène à bien préciser que ce n'est pas le CCFD-Terre Solidaire qui crée cette association, il en est simplement le révélateur et le facilitateur. IRSI est une association d'instituts religieux, et je ne représente pas mon institut religieux dans cette association. Je resterai donc votre interlocutrice salariée du CCFD-Terre Solidaire, chargée des relations avec les Instituts religieux.

Je laisse maintenant la parole à Gisèle Mérot qui va nous dire comment on en est arrivé là...

INTERVENTION DE GISELE MEROT

Gisèle Mérot
Instruction Chrétienne
De Saint Gildas des Bois

**Pour vous présenter le lien
CCFD/Congrégations,**

je vais d'abord partir de la création et de l'évolution du poste de salarié chargé de ce lien, au CCFD. J'ai eu la chance de vivre cette expérience pendant près de 5 ans, de 1994 à 1999.



I. La manière dont a été créé ce poste et son évolution dit quelque chose de ce lien et de la représentation de ce « public » pas comme les autres que sont les Instituts.

Depuis 1961, date de création du CCFD, des Instituts religieux se sont engagés aussi bien par leur soutien financier que par leur participation aux animations de carême ou à d'autres activités d'éducation au développement et de solidarité internationale, notamment à travers les Mouvements et Services de la collégialité. Beaucoup, surtout des religieuses, je pense, ont été actives dans la mise en place d'équipes locales. Le CCFD l'a reconnu par la demande d'une sœur bénévole au CCFD national pour soutenir cet effort de relations avec les religieux(es) membres des équipes locales. Cécile Tanguy a assuré ce bénévolat un temps, elle n'a pas pu être remplacée.

*D'un poste de salarié sur un poste général, à un poste dédié aux relations Instituts religieux.
D'un rôle de « donateurs » au CCFD à une position d'acteurs*

Les instituts religieux étant présents en proximité locale avec tous les mouvements d'Église ont été d'emblée concernés par ce qu'ils étaient, surtout les instituts apostoliques, des instituts de promotion humaine et de service des pauvres... Le mot solidarité dans les congrégations est apparu très tard, mais le mot charité existait depuis très longtemps. C'est très important de sentir ça.

Mais entre le lien presque naturel, ecclésial des instituts religieux avec le CCFD et aujourd'hui, il s'est passé quelque chose. Les instituts religieux ont été perçus par le CCFD comme un groupe qui porte des intuitions particulières par rapport au développement et à la solidarité internationale. Et je pense que les instituts en ont eux-mêmes pris conscience aussi.

4 étapes marquantes de cette histoire :

1. En 1979, dix-huit ans après la naissance du CCFD, voilà qu'une sœur de la Providence de la Pommeraye, Annie Duffaure, revenant de Côte d'Ivoire trouve un poste dans ses cordes d'animation des mouvements de solidarité internationale au CCFD. Annie Duffaure, sœur de la Providence de la Pommeraye, est embauchée au CCFD sur un poste général. Une prise de conscience explicite se fait de l'impact financier des Instituts religieux et de leur implication dans les animations. Le CCFD prend alors l'initiative de rencontrer les instituts pour les informer et partager sur ses campagnes et ses projets. Annie est une cheville ouvrière de ces rencontres.

C'est ainsi que le CCFD a commencé à reconnaître la vie religieuse de façon plus institutionnelle, comme un "public" particulier nécessitant un salarié dédié (à mi-temps). Au départ ce temps dégagé a été affecté à la personne chargée du "public chrétien" qui s'occupait de la campagne de carême, des diverses relations avec l'Eglise. Ce poste officialisait en quelque sorte une forme de collaboration, en reconnaissant ainsi un groupe qui avait une parole spécifique à dire. On peut dire qu'Annie a permis que soit reconnue de cette manière là l'implication des Instituts, comme un groupe spécifique, bien que ne faisant pas partie de la collégialité.

2. En 1986 et jusqu'en 1994, c'est Thérèse Poizat de la congrégation Notre Dame (Chanoinesse de Saint Augustin) qui a occupé le poste « chargé des publics chrétiens ». Quand Thérèse est partie, elle avait tellement bien travaillé, qu'il a fallu deux personnes pour la remplacer : un temps plein pour l'animation des communautés chrétiennes, et un mi-temps pour les instituts religieux.

C'est à ce moment là que je suis arrivée sur un poste spécifique « liens CCFD/congrégations ». Nous étions deux dans le même bureau avec mon collègue chargé des communautés chrétiennes. On est passé ainsi passés à un poste dédié pour les instituts, première reconnaissance réciproque CCFD/instituts.

J'ai ensuite travaillé pendant 15 mois comme Responsable du programme Paix au département Projets. Cette nouvelle fonction m'a permis de situer les Instituts religieux un peu autrement, pas uniquement en tant que donateurs ou personnes ressources pour l'éducation au développement mais étant aussi présents dans le Sud sur le terrain du développement..

3. De 1999 à 2003, Marie-Laure Quellier, Auxiliaire du sacerdoce, qui m'a remplacée, a beaucoup travaillé sur l'implication financière des Instituts religieux, leur participation à la SIDI et aux fonds communs de placements.

Les instituts qui participaient en particulier à ces investissements s'interrogeaient sur la gestion de ces fonds. Marie-Laure a fait prendre conscience à ce moment-là de l'importance des instituts comme partenaires qui devaient avoir une parole à dire dans les réflexions et sur les orientations. C'est ainsi que les Instituts religieux impliqués dans les fonds communs de placement ont aujourd'hui d'avantage partie prenante.

4. Depuis 2003, Christiane Vanvincq a pris le relais, avec un repositionnement du poste dans la catégorie « chargé de mission » et de ce fait se trouve mieux intégré et avec plus de moyens. Nous en avons les retombées : « Petit journal »...

II. Mais que faut-il mettre sous ce terme général « Les Instituts Religieux ».

Qui est ce public atteint par le CCFD ?

- DONATEURS
L'ensemble des Instituts masculins et féminins, apostoliques ou monastiques, qui participent à la collecte, répondent aux campagnes d'appel au don. Les instituts, comme tous les autres donateurs, potentiels ou effectifs, sont pris en compte à ce titre là.
- INVESTISSEURS
Des Instituts qui ont investi depuis 1983 au 1^{er} fonds commun de placement et par là, participé à la mise en place de la SIDI, au fonds « Ethique et Partage » en 2001. C'est un groupe repérable avec des noms et des visages.
- ACTEURS DE DEVELOPPEMENT
Des personnes présentant des demandes de financement de projets au nom de leur Institut ou d'une Association où ils sont impliqués et pouvant devenir ainsi des partenaires du CCFD. Ceux-là aussi sont repérables.
- PARTICIPANT AUX RENCONTRES
Ce sont ceux qui, depuis plus de trente ans, répondent à l'invitation du CCFD à des rencontres d'information et de réflexion sur les notions de développement et de solidarité. Ces rencontres ont eu lieu à Rennes, à Toulouse, à Lyon, à Paris, à Strasbourg. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de part et d'autre, c'est à Paris qu'ont lieu ces rencontres deux fois par an. Ce sont ces instituts qui constituent pour le CCFD un groupe particulier qui partage une réflexion et des intuitions communes.

Tous ces instituts sont repérables, ils ont un visage un à un, tous intéressés par les questions de la solidarité internationale et du développement et participant assez régulièrement aux événements et à la vie du CCFD-Terre Solidaire, ayant trouvé là un lieu d'échange et de partage de convictions communes.

Ces groupes se superposent en partie sans doute, mais pas obligatoirement. Chacun agit et réagit en son nom. Des groupes de travail se sont constitués pour approfondir telle ou telle question. Des regroupements de quelques instituts se font et se défont selon les thèmes abordés. Cette organisation est souvent initiée par le CCFD via la personne salariée, chargée de mission relations CCFD/Instituts.

III. La représentativité de la vie religieuse s'est posée à partir de deux questions récurrentes

Pourquoi la vie religieuse n'est-elle pas représentée dans la collégialité ?

La CSM/CSMF (CORREF) qui représente la vie religieuse en France est-elle concernée ?

On peut dire que parmi les groupes cités, les Instituts réunis aujourd'hui ont constitué un groupe spécifique, actif et régulier, cependant jusqu'à maintenant pour le CCFD, il n'y a aucun

« vis-à-vis » collectif, sinon ce groupe de fait, non institué, qui participe aux rencontres, également reconnus comme acteurs de développement au Sud.

Ce manque de représentativité de groupe est assez marquant dans les représentations officielles ne faisant partie ni de la collégialité, ni des partenaires.

Deux exemples à ce propos :

La rencontre nationale de Vichy en 2000 : la formule retenue a été de dire que 10 instituts qui participent habituellement aux rencontres proposées par le CCFD représenteraient l'ensemble, tout en étant rattachés aux délégations régionales. La CSM et la CSMF ayant le statut d'invités

La rencontre nationale de Grenoble en 2008 : les congrégations n'ont pas été représentées en tant que telles, hormis la présence de religieux de terrains membres du réseau de bénévoles venus avec leurs équipes locales de leurs diocèses. La CSM et la CSMF avaient à nouveau le statut d'invités.

Un autre fait marquant de ce manque de représentativité : le débat en 1986 autour de la gestion du Fonds Commun de Placement Faim&Développement : les Instituts religieux qui investissaient dans ce fonds ont interpellé ensemble le CCFD. Marie-Laure Quellier alors en poste a réuni un groupe ad'hoc pour entrer plus officiellement en dialogue et en vis à vis du CCFD sur ces questions. Ils ont eux-mêmes désigné des représentants à partir du groupe constitué du fait de leur adhésion au fonds commun de placement.

Il est aussi marquant dans l'absence de « répondant » au Nord des Instituts situés au Sud et qui demandent une aide financière ou un partenariat avec le CCFD. Ce fut le cas dans la demande de partenariat et d'aide financière de l'Association Inter-Instituts ASIENA du Burkina Faso. Le chargé de mission Afrique du CCFD a vu là un partenariat particulier plus collectif, lié au rapport Nord/Sud des Instituts religieux, comme le font certains mouvements et services de la collégialité. Il a accepté de présenter cette demande à la commission nationale des projets. Le CCFD s'est ainsi engagé parce qu'il sentait un groupe de congrégations qu'il connaissait porteur du projet. Le fait que je sois à ce moment-là au secrétariat de la CSM a pu être ambigu du point de vue de la « représentativité ».

Il faut aussi noter une ambiguïté, du fait de la présence d'une religieuse au poste salarié, beaucoup au CCFD-Terre Solidaire comme dans les Instituts ont pu penser qu'elle représentait (officiellement) les Instituts religieux. Alors qu'il n'en est rien, salarié du CCFD, et non mandaté par la CORREF, son rôle se situe du côté du CCFD et non du côté des Instituts.

Toutes les personnes qui ont occupé ce poste ont rencontré régulièrement les secrétaires de la CSM et CSMF pour les informer du travail réalisé et poser la question de la représentativité des Instituts religieux au CCFD. La CSM/CSMF tout comme la CORREF a toujours renvoyé la question aux Instituts concernés. Le Président de la CORREF et le Président du CCFD-Terre Solidaire se sont rencontrés en septembre 2009 et ont ensemble confirmé ce positionnement renvoyant aux congrégations de prendre en charge elles-mêmes leur positionnement.

IV. Que dire après tous ces constats ?

1. Il existe bien un groupe spécifique d'Instituts unis dans une démarche commune

Les Instituts qui réfléchissent ensemble, depuis plus de 30 ans, avec le CCFD, ont entre eux une liberté de parole. Ils ont fait l'expérience qu'ils portent ensemble des intuitions communes, des questions spécifiques à la vie religieuse apostolique, une même intuition pour la solidarité internationale qu'ils ont à cœur le partage et la réflexion avec d'autres.

Ainsi progressivement ils n'ont pas été seulement bénéficiaires d'informations et de formations de la part du CCFD mais ils ont apporté leurs points de vue, des pratiques, des expériences... Les rencontres CCFD/Congrégations sont devenues des lieux de débat servant à la fois les orientations du CCFD-Terre Solidaire et au sein même des Instituts, une réflexion qui leur est propre sur de nombreuses questions : développement, autonomie, relations Nord/Sud, l'argent, les investissements financiers, les projets, le plaidoyer, ...

Ces rencontres sont devenues un lieu à double finalité : d'un côté les Instituts mettent ensemble leur propre réflexion, d'un autre ils partagent leur expérience avec le CCFD.

Ces mêmes Instituts, en lien avec les églises locales, avec les mouvements et services de la collégialité du CCFD, impliqués dans tous les domaines de la promotion humaines, présents dans de nombreux pays du Sud, très impliqués aussi financièrement se sont aussi reconnus entre eux par les rencontres CCFD/Congrégations auxquelles participent les supérieur(e)s, économistes conseiller(e)s généraux et provinciaux.

Si aujourd'hui le CCFD provoque la question d'une représentativité officielle des Instituts Religieux dans sa mission de développement et de solidarité internationale, c'est qu'il leur reconnaît, je pense, une expérience et compétence particulière ainsi qu'une dimension spirituelle enrichissantes pour sa mission.

De fait, les Instituts puisent leur expérience dans leurs différents charismes. Ils donnent toujours la priorité aux pauvres ce qui leur a fait initier de nombreuses activités, projets, et initiatives allant dans le sens de la promotion et du développement humains. Quand ils deviennent internationaux, les instituts sont aussi directement confrontés à une fraternité inter nationale et inter culturelle.

2. Le CCFD-Terre Solidaire, un révélateur !

Ce n'est donc pas le CCFD-Terre Solidaire qui a créé ce groupe, c'est à travers les rencontres qu'il a proposé et surtout grâce à l'assiduité d'un certain nombre d'Instituts à y participer, qu'il a permis que se révèle l'existence d'un collectif d'instituts en dialogue avec lui : une "association de fait". Cette association ne se constitue pas pour le seul lien avec le CCFD-Terre Solidaire. Les Instituts porteurs d'une intuition commune existaient avant le CCFD et ils doivent pouvoir se reconnaître eux-mêmes au-delà de lui.

En conclusion, je dirais qu'aujourd'hui, avec la double démarche, celle des Instituts se reconnaissant comme « Association de fait » et celle du CCFD-Terre Solidaire souhaitant ouvrir sa collégialité, on assiste tout à la fois à un aboutissement et à un commencement...C'est une chance pour les Instituts religieux, pour la vie religieuse et aussi je pense une chance pour le CCFD.

INTERVENTION DE JAQUES MATTHYS



Jacques Matthys
Secrétaire National du CCFD-Terre Solidaire

Je suis retraité de l'industrie chimique. Le CCFD-Terre Solidaire occupe bien mon temps puisque je suis Secrétaire national, bénévole. C'est donc en tant que membre du Bureau de l'Association, et à la demande de Christiane Vanvincq que je vais essayer de vous dire toute la joie que l'on a à envisager l'entrée d'une association d'Instituts religieux dans la collégialité du CCFD-Terre Solidaire.

Mon intervention vient en complément de celle de Gisèle. Je vais me situer du côté de l'Association, et centrer mon propos autour de trois pôles :

1. L'importance de la Collégialité à un moment où le CCFD-Terre Solidaire est en train d'évoluer dans sa structure.
2. L'importance que nous, instances du CCFD, attachons à l'arrivée des instituts religieux sous la forme que vous prévoyez.
3. Il nous a semblé important de vous dire quelques mots aussi sur l'organisation du CCFD-Terre Solidaire, association reconnue d'utilité publique, pour que vous sachiez dans quoi vous vous engagez.

1. La collégialité au CCFD

Comme dirait notre Président Guy Aurenche, en parlant de la Collégialité, « ce n'est pas un gadget » mais le fondement même du CCFD, notre marque de fabrique. Il y a 50 ans, les évêques ont demandé à un certain nombre de mouvements, services et associations d'Église de créer le CCFD, Une quinzaine de mouvements à l'époque ont répondu à cet appel. Ca devait durer quelques années. Cinquante ans après nous existons toujours. La Collégialité non seulement n'a pas disparu, mais s'est élargie, puisque de 15, nous sommes passés à 25 mouvements, services et associations d'Église aussi divers que les mouvements de jeunes, les Scouts, la JOC, l'ACE, des mouvements d'anciens, le MCR, Mouvement chrétien des retraités, des mouvements d'actifs et de retraités, le MCC, l'ACI, des mouvements de cadres et d'ouvriers... Nous constituons un arc-en-ciel à l'image de l'Église et du monde.

C'était un pari fou, mais c'est aussi une inspiration géniale qui permet d'exprimer de manière concrète, parfois exigeante, parfois rugueuse, une certaine dimension ecclésiale. Cette

Collégialité, c'est l'« Église », c'est une des raisons à titre personnel de mon engagement au CCFD. C'est une richesse irremplaçable de pouvoir se côtoyer entre mouvements, services, groupes, courants, communautés, ayant des expériences et des projets divers. Je vous assure qu'une assemblée générale où les gens peuvent échanger leurs points de vue, ou une réunion de présidents de mouvements et services qui partagent ce qu'ils vivent, c'est parfois vivant. Mais c'est cela, l'Église, c'est cela la Collégialité au service de l'Église, au service du faire Église au nom de la solidarité internationale.

La Collégialité, c'est aussi la possibilité pour nous de vivre ici une dimension partenariale. On parle beaucoup de partenariat au CCFD, on parle beaucoup de partenariat avec les gens du Sud. Vivre la Collégialité ici, c'est une façon d'être partenaires entre nous. Est-ce qu'on est capable de vivre ici un partenariat avec l'ensemble des mouvements, services et associations, avec toute sa diversité ?

Aujourd'hui, un certain nombre de problèmes se posent. Je vais en évoquer trois qui ne vont pas vous étonner :

1. Au sein de la Collégialité, il y a aujourd'hui un certain nombre de mouvements et services qui ont du mal à vivre et à survivre. Comment le CCFD-Terre Solidaire peut-il aider ces mouvements et services à réfléchir à leur avenir ? Ces mouvements et services nous apportent quelque chose. Qu'est-ce que le CCFD, dans les moments difficiles qu'ils vivent, peut leur apporter ?
2. Aujourd'hui, dans l'Église, vous le savez, il y a de nouveaux mouvements, de nouvelles tendances qui apparaissent, qui s'organisent, qui surgissent. Ils ont parfois des convictions un peu différentes des nôtres, mais que faisons-nous pour aller vers eux ? Il ne s'agit pas de renoncer à nos convictions, ni de renier ce que nous sommes, mais d'entrer en dialogue, d'aller vers...
3. Les « jeunes » ne militent plus comme nous militions il y a 40 ans. Mais ils militent à leur façon, à travers des réseaux Internet, Facebook, Twitter, mais ils militent. Comment allons-nous accueillir ces jeunes avec leur nouvelles formes de militances ?

L'enjeu d'un travail en collégialité c'est de toujours balbutier ensemble, avec le réseau de bénévoles, bien sûr, mais surtout avec des personnes qui se donnent des lieux, comme les mouvements et services, ou comme votre association naissante, pour faire récit de leur vie, de leurs actions et de leur foi. Il pourrait y avoir danger de n'être plus dans une dynamique d'Église, et donc d'être comme une ONG non confessionnelle. C'est un risque pour le CCFD.

Quel sens alors aurait notre mission sans référence à la mission du Christ ? Je crois que la présence de mouvements, services et associations d'Église, permet au CCFD-Terre Solidaire de garder le cap et à la Collégialité d'être garante de ses orientations. Voilà comment nous, en Bureau, voyons et partageons très fortement les intuitions de la Collégialité.

2. Des instituts religieux dans la collégialité

En accueillant l'association que vous êtes en train de créer, il ne s'agit pas d'essayer de faire du nombre avec un 26^e membre de la collégialité mais il s'agit d'être le plus possible à l'image de l'Église aujourd'hui.

Votre place au sein du CCFD-Terre Solidaire apparaît évidente, elle sera originale et riche.

VOTRE PLACE DANS LA COLLEGIALITE EST EVIDENTE

Comme Gisèle Mérot nous l'a rappelé, il y a une longue histoire entre nous depuis 50 ans. Nous savons que vous soutenez de manière quasi inconditionnelle, et je l'espère aussi un peu critique, l'action du CCFD-Terre Solidaire.

Un certain nombre d'Instituts parmi vous sont impliqués à la SIDI. Certains ont participé à la création de fonds comme « Éthique et développement », « Faim et développement », « Éthique et partage ». Vous participez aux rencontres qui vous sont proposées deux fois par an. On sait aussi, et j'en suis témoin, qu'il y a de nombreux religieux et religieuses dans nos équipes de base.

Et bien sûr vous avez beaucoup d'engagements et d'implications dans les pays du Sud ainsi que de nombreuses autres collaborations dont il est difficile de faire une liste exhaustive...

Faisant le tour des sessions régionales, j'ai rencontré ces temps derniers beaucoup de religieux et religieuses qui découvrent qu'il y a cette intention de former une association et qui en sont absolument ravis.

L'évidence vient aussi du fait que le CCFD-Terre Solidaire a aussi investi et continue d'investir dans ce lien avec les Instituts Religieux par un poste de chargé de mission pour les relations avec vous.

ELLE EST ORIGINALE

Vous serez la seule association, au sein de la collégialité, représentative de plusieurs, plus de quarante semble-t-il, de congrégations. L'originalité se trouve du côté de cette « inter-congrégations », qui représente aussi une forme de solidarité interne à la vie religieuse.

Vous vivez, en prise directe, la solidarité internationale, ce qui n'est pas le cas de la plupart de nos autres mouvements qui la vivent à travers des « internationales » et mouvements internationaux...

Votre vocation de religieux, religieuses, va venir en complémentarité de celle des représentants des autres mouvements et services. Nous attendons de vous un souffle, un dynamisme, une note d'espérance originale que vous pourrez apporter par votre participation aux Assemblées générales et éventuellement dans d'autres instances nationales. Nous pourrions avoir des convictions ou des points de vue différents, sachons, en cette année du cinquantenaire, partager ces convictions qui donnent sens et avenir à nos activités !

ELLE SERA RICHE

Riche bien sûr, votre arrivée dans la collégialité le sera de ce que vous êtes, de ce que vous représentez, de ce que vous apporterez en termes d'expériences diverses et internationale, de vécu, de réflexions...

3. Le CCFD-Terre solidaire une association reconnue d'utilité publique

La nouvelle appellation est « CCFD-Terre Solidaire ». L'expression Terre solidaire, permet quand c'est nécessaire d'être plus compréhensible particulièrement pour des personnes qui ne sont pas du milieu d'Église.

Le CCFD-Terre Solidaire est une association reconnue d'utilité publique, notamment parce que nous faisons appel aux dons et cela nous soumet à quelques contraintes. Sans entrer dans les détails, je voudrais rappeler quelques caractéristiques du CCFD-Terre Solidaire aujourd'hui.

Le CCFD-Terre solidaire est une association loi 1901 qui rassemble des personnes morales, mouvements, associations et services d'Église, et des personnes physiques, des personnes qui adhèrent individuellement. Cela représente aujourd'hui 25 mouvements, services et associations et près de 7 000 personnes à ce jour. Je pense que nous devrions parvenir à 10 à 12 000 adhérents.

IRSI pourrait être le 26ème membre de la collégialité. Sachez que par ailleurs nous sommes en contact avec d'autres organismes qui pourraient un jour entrer dans la collégialité : la Délégation Catholique de Coopération (DCC), la Pastorale des Migrants, la Communauté Vie Chrétienne (CVX), le mouvement Fondacio...

L'ORGANISATION

Une Assemblée générale

- Composée des représentants des mouvements et services et associations d'Église. Vous ferez partie de ce collège. L'ensemble de ces mouvements, services et associations d'Église ont une garantie statutaire de détenir les deux tiers des voix au sein de l'Assemblée générale gardant ainsi la majorité des voix.
- des représentants du Réseau, les délégués de régions. Le CCFD-Terre Solidaire est organisé en douze régions, le délégué de région est élu, et fera partie de l'Assemblée générale.
- des trois membres du Bureau (Président, Secrétaire et Trésorier), et parfois des membres invités sans voix délibérative – je pense au Délégué général – ...

Cette Assemblée générale se réunit deux fois par an, au mois de mai et au mois de décembre. Comme toute assemblée générale, son rôle consiste à définir les politiques du CCFD-Terre Solidaire, les grandes orientations, adopter le budget, arrêter les comptes, procéder aux élections des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, et procéder à l'élargissement éventuel de la Collégialité. Autrement dit, si vous décidez de vous constituer en association et d'entrer dans la Collégialité du CCFD-Terre Solidaire, il faudra passer par l'Assemblée générale, venir vous présenter, et que cette Assemblée générale approuve votre candidature.

Un Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est l'organe exécutif de l'assemblée générale et se réunit au moins quatre fois par an, à peu près une fois par mois. Il est constitué des trois membres du Bureau, de six représentants des services et associations, de trois représentants du Réseau. Encore une fois, à ce niveau-là, les mouvements et services d'Église (membres de la collégialité) ont une garantie des deux tiers des voix au sein du Conseil d'Administration.

Un Bureau

Le Bureau gère le quotidien. Il est composé de trois membres élus :

Un Président, Guy Aurenche, qui en est à peu près à la moitié de son premier mandat² aujourd'hui,

Un Trésorier, Martial Lesay, qui arrive au bout de son troisième mandat, donc nous allons élire un nouveau trésorier à l'assemblée générale du mois de décembre,

Un Secrétaire, moi-même (Jacques Matthys), je suis au milieu de mon second mandat.

Deux autres personnes participent régulièrement aux réunions de Bureau :

Le Délégué général Bernard Pinaud, qui est le « patron » d'une équipe salariée de 170 personnes,

L'aumônier national qui est désigné par la Conférence des évêques de France, aujourd'hui Jean-Claude Sauzet, nommé il y a un an, et qui partage son temps entre le CCFD-Terre Solidaire et sa paroisse de Gagny en Seine et Marne.

Les autres instances

- **Quatre commissions** définies dans les statuts dont le rôle est de préparer les décisions de l'assemblée générale. L'assemblée générale se réunissant deux fois par an, devant définir toutes les orientations du CCFD, il faut que le travail soit préparé à l'avance. Dans chaque commission on retrouve des représentants des mouvements et services, de la Collégialité, du Réseau et des salariés :

La commission du partenariat international
La Commission de l'éducation au développement
La Commission administration et financière
La Commission collecte et communication

- **Deux comités**, qui sont pour l'instant des commissions un peu plus restreinte

Comité pour le financement qui se réunit tous les mois et qui est chargé d'examiner toutes les initiatives, ce qu'on appelait avant tous les projets, qui sont présentés au Conseil d'administration pour approbation ; c'est un gros travail.

Comité plaidoyer qui réfléchit à la politique plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire qui se transformera peut-être un jour ou l'autre en commission.

² trois mandats possibles de trois ans

- **Des réseaux**

Le CCFD est en train de développer des réseaux pour permettre à des militants d'être en relation permanente sur un sujet déterminé qui les intéressent. Réseaux : Palestine, Migrations, Roms, République Démocratique du Congo. Les personnes membres des réseaux peuvent facilement et rapidement (Internet) échanger entre eux. Ils se réunissent physiquement au moins une fois par an.

4. La participation de votre association dans les instances du CCFD-Terre Solidaire

L'Association IRSI, si c'est le nom que vous adoptez, sera représentée au moins aux deux assemblées générales. Toutes les autres instances vous sont ouvertes, vous pouvez vous présenter au Conseil d'Administration, envoyer l'un ou l'autre de vos membres dans les commissions, comités, participer aux réseaux...

Que va-t-il se passer maintenant : il faut que vous veniez vous présenter à l'Assemblée générale, si vous êtes prêts, cela pourrait se faire en décembre 2010. Il y aura un débat et un vote. Votre première participation en tant que membre pourrait se faire à l'assemblée générale de juin 2011.

Réflexion en groupes



- *Nommer quelques points essentiels de ce qui « rassemble » les Instituts présents*
- *Les raisons de notre adhésion ou de notre non adhésion*

Ce qui « rassemble » les Instituts présents

L'internationalité des congrégations qui sont présentes au Nord et au Sud. Solidarité internationale, souci de la justice, implication ecclésiale dans les Eglises locales, présence de nos communautés aux côtés et en proximité des populations, partageant le même destin. Notre intérêt commun pour les pays en voie de développement.

Vivre quelque chose en inter-congrégation. Une volonté de réflexion sur une juste manière de gérer les relations Nord-Sud.

Similarité d'objectifs. Une certaine conception du développement, développement intégral, respect de l'autre, partenariat... Nous avons aussi insisté sur les valeurs communes avec le CCFD-Terre Solidaire en référence à l'encyclique *Populorum Progressio* : développement de tout homme, les peuples artisans de leur destin, ce qui justifie la politique partenariale du CCFD-Terre Solidaire. Vivre l'Évangile, avec une façon particulière de vivre la solidarité, de vivre l'alliance.

Il y a déjà beaucoup de religieux et de religieuses de nos différents Instituts qui font partie du Réseau CCFD-Terre Solidaire. La plupart d'entre nous, dans nos paroisses ou ailleurs, nous nous servons des documents du CCFD-Terre Solidaire pour réfléchir et pour faire des choix.

Les raisons d'adhérer à IRSI

Il y a une logique dans cette évolution, quelque chose de l'ordre d'un fruit mûr, depuis toutes ces années (50 ans) de présence, de participation... Beaucoup on dit : « il n'y a pas de raisons particulières : c'est évident » ! Il nous semble normal et logique de devenir partenaires et non plus seulement donateurs/trices.

Raisons d'ordre institutionnel : par l'intermédiaire d'IRSI nous pourrions avoir une représentativité qui n'était pas évidente jusqu'ici. IRSI sera représenté à l'Assemblée générale du

CCFD-Terre Solidaire. Il y a institutionnalisation d'une collaboration qui existe déjà et la possibilité d'avoir une parole sur la solidarité internationale, en tant qu'Association et que donateur. Nous ne serons plus seulement des donateurs, mais participeront à la réflexion et aux orientations.

On a aussi parlé de la visibilité de la vie religieuse par le moyen d'une parole commune. Notre association peut dire quelque chose de la vie religieuse aujourd'hui : témoin des valeurs chrétiennes, apport du travail de longue durée dans les pays du Sud, de connaissance des gens, des milieux, des évolutions, du vécu d'un groupe. Notre présence peut renforcer l'aspect fraternel du fait de nos vies communautaires fraternelle et interculturelles. Cela nous donne une autre dimension et renforce notre présence de vie religieuse dans l'Église.

On est à « J -1 » de la création d'une Association de fait, quand on sera à « J +10 » nous découvrirons probablement de nouvelles opportunités de dialogue, des liens possibles avec d'autres instances.

Par la création d'une association nous nous donnons la possibilité de partager entre nous et avec d'autres, nos manières de faire, nos expériences, nos richesses, nos forces et nos faiblesses, nos valeurs aussi. Le CCFD-Terre Solidaire nous a aidé(e)s à relire nos pratiques. Le fait de se mettre en réseau « inter-congrégation » va nous aider encore. Nous aurons aussi la possibilité de réfléchir à la dimension du plaidoyer, aux réponses à apporter à l'énormité des besoins du monde. Nous pourrons aussi mettre en commun des projets et des rêves...

On a reconnu ce qui se fait de bien au CCFD-Terre Solidaire et le travail au service du développement qui s'est professionnalisé. Le CCFD-Terre Solidaire nous a fait évoluer dans nos façons de faire et de voir, il a aussi permis d'humaniser la mission de l'Église en promouvant des manières de faire auxquelles nous adhérons : partir des personnes et les accompagner, partenariat... Le CCFD-Terre Solidaire est aussi « missionnaire ». C'est une complémentarité dans la mission.

Cette association nous permettra d'avoir un visage, une identité, une possibilité de dialogue, de critique, pouvoir répercuter une parole. Il faudra veiller à ce que l'association se distingue bien de la CORREF, et du CCFD-Solidaire, qu'on sache bien qui on est, où on est.

Face aux critiques qui ont touché le CCFD-Terre Solidaire, qui le touchent encore quelquefois, notre adhésion globale peut peut-être donner d'avantage de poids et de reconnaissance au CCFD-Terre Solidaire

Témoignage d'une « petite » congrégation : nous avons un nombre assez important de religieuses en Afrique de l'Ouest, au Burkina, des sœurs africaines ont le désir d'avoir des œuvres. En France, on a laissé à d'autres les œuvres que nous avons créées, là-bas c'est le contraire. Ce qui nous pose question c'est que nos sœurs du Sud n'ont pas les moyens pour ces projets, et ça nous est difficile, en tant que petite congrégation à faible effectifs, avec un grand nombre d'entre de sœurs à la retraite, de trouver des financements. Il devient urgent de réfléchir à l'avenir avec d'autres congrégations et aussi avec le support de la réflexion du CCFD-Terre Solidaire.

Le fait de faire partie de la Collégialité va nous créer des devoirs. Nous serons partie prenante de l'élaboration d'une politique générale, de la communication, du partenariat, du plaidoyer... et cela nous intéresse !

Les raisons d'une non-adhésion

Une congrégation explique qu'elle ne peut pas adhérer pour le moment parce qu'elle est en projet de fusion, avec des instituts étrangers, hors de France, ce n'est donc pas le moment pour elle de s'investir ici, il y a des choses plus urgentes à faire...

Une congrégation attend une prochaine rencontre des sœurs pour que puisse se prendre une décision, il s'agit d'un Institut qui n'est plus présent qu'en France.

Un institut qui pour l'instant ne prend pas la décision d'adhérer, explique que c'est principalement en raison de certaines positions trop tranchées du CCFD. Il y a (eu) aussi non prise en compte de projets présentés par des religieux ou des religieuses qui ont pu aller jusqu'au dénigrement.

DEBAT AUTOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

A partir de 14 h nous avons commencé la réflexion sur le Règlement intérieur, seul texte nécessaire pour avancer dans la mise en place de l'Association de fait. Nous avons largement débattu chaque article proposé, et ainsi repéré et argumenté toutes les questions qui peuvent se poser.

Il a été convenu :

1. **Que nous présenterions IRSI Association de fait à la prochaine assemblée générale** du CCFD-Terre Solidaire, le dimanche 12 décembre 2010 à Paris. Gisèle Mérot accepte de faire cette présentation comme elle l'a fait pour nous ce matin, elle sera accompagnée de Christiane Vanvincq. Ensemble, elles pourront répondre aux questions qui leur seront posées par les membres de la Collégialité.

Le 12 décembre 2010 lors de l'Assemblée Générale du CCFD-Terre Solidaire, Gisèle Mérot, sœur de l'Instruction Chrétienne de Saint Gildas des Bois, chargée de relations CCFD/Instituts religieux entre 1994 et 1999 venait présenter le démarrage d'une association Instituts Religieux et Solidarité Internationale (IRSI) qui demande son entrée dans la collégialité du CCFD-Terre Solidaire. Cette association se constitue autour d'une cinquantaine d'instituts religieux qui collaborent avec le CCFD-Terre Solidaire depuis de nombreuses années dans les diocèses et au niveau national...

2. **Qu'un nouveau groupe de travail va se mettre en route pour poursuivre la réflexion** sur le règlement intérieur, proposer un nouveau texte qui intègre toutes les remarques, avis et suggestions entendues aujourd'hui, préparer notre prochaine rencontre du 2 mars 2011.

Les membres du groupe de travail

- Anne Bayart, Compagnie Saint Ursule de Tours
- Christiane Grossin, Ursuline de Jésus
- Marie-Thérèse Perdriault, Dominicaine de la Présentation de Tours
- Françoise Shill, responsable du service Vie Internationale à la CORREF
- Christiane Vanvincq, chargée de Mission Relations CCFD/Instituts Religieux

Ce groupe de travail s'est réuni le 30 novembre 2010 dans les locaux du CCFD-Terre Solidaire. Nous avons introduit les amendements demandés lors du débat sur le règlement intérieur du 4 novembre 2010. Nous avons décidé de consulter d'ici le 2 mars 2011 tous les instituts devenus membres de l'association pour finaliser la rédaction de ce règlement intérieur, et être en mesure de produire une liste de personnes éligibles pour devenir membre du 1er bureau de l'association.

MESSAGE AUX SALARIÉS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Le 12 décembre 2010 lors de l'Assemblée Générale du CCFD-Terre Solidaire, Gisèle Mérot, sœur de l'Instruction Chrétienne de Saint Gildas des Bois, chargée de relations CCFD/Instituts religieux entre 1994 et 1999 venait présenter le démarrage d'une association Instituts Religieux et Solidarité Internationale (IRSI) qui demande à entrer dans la collégialité du CCFD-Terre Solidaire.

Cette association se constitue autour d'une cinquantaine d'instituts religieux qui collaborent avec le CCFD-Terre Solidaire depuis de nombreuses années dans les diocèses et au niveau national.

Gisèle Mérot a tenu à remercier tous les salariés, de toutes les directions, qui ont soutenu et enrichi cette recherche, qui ont favorisé au fil des années une meilleure collaboration et connaissance réciproque.

Elle m'a chargée de vous remercier chaleureusement pour le temps que vous donnez, le partage de vos compétences, et l'amitié que vous déployez dans ces relations, chaque fois que l'occasion se présente...

Sans les salariés nous ne serions pas arrivés aujourd'hui à cet évènement ecclésial aussi important pour le CCFD-Terre Solidaire que pour la vie religieuse.

Comme le merci est à adresser autant à ceux d'hier qu'à ceux d'aujourd'hui, elle espère que l'écho parviendra aussi aux anciens et qu'ils « entendront » comme on dit en Afrique !

Bernard Pinaud
Délégué général du CCFD-Terre Solidaire

Identité et mission du CCFD-Terre Solidaire

Rappeler la suprématie de la personne humaine sur les biens matériels, le besoin absolu de respecter les droits fondamentaux de chaque personne, le devoir de mettre les ressources naturelles, la science, les techniques et l'économie au service des besoins fondamentaux de l'humanité, est une urgence toujours actuelle.

Permettre aux hommes et aux femmes, particulièrement à ceux et celles qui vivent dans la pauvreté, d'exercer leurs droits, d'assumer leurs responsabilités, d'améliorer leur situation en prenant part autant que possible aux choix qui engagent leur avenir et celui de la communauté humaine dans laquelle ils s'inscrivent sont autant de défis de ce début du millénaire.

*Dans le sillage du Concile Vatican II (1962-1965) et de l'encyclique *Populorum Progressio* (1967), le CCFD est un organisme d'Eglise qui a reçu mission des évêques de France pour faire vivre la solidarité entre les peuples en agissant pour le développement.*

C'est pourquoi le CCFD appelle tous les hommes et femmes de bonne volonté à agir en faveur du bien commun, pour un développement durablement accessible à l'ensemble de l'humanité et respectueux de la planète.

I. HIER ET AUJOURD'HUI : HISTOIRE ET IDENTITE DU CCFD

1.1. Au début des années soixante, des mouvements d'Action Catholique et des Services d'Eglise déjà engagés dans des actions de solidarité nationale et internationale décident de répondre, ensemble, à l'appel lancé par la FAO, relayé par Jean XXIII, pour la lutte contre la faim dans le monde.

Organisés en réseaux en France et au niveau international, ces mouvements et services de chrétiens laïcs reçoivent des évêques la mission d'animer et de gérer une collecte de Carême de l'Eglise en France. Ils se constituent en association pour susciter et encourager des actions de solidarité avec le « tiers monde ».

Ainsi naît en 1961 le Comité catholique contre la Faim, d'un accord commun entre les mouvements et l'épiscopat.

1.2. Très vite il apparaît, que la lutte contre la faim ne peut aboutir que par le développement des populations concernées. En 1966, le CCF devient « Comité catholique contre la Faim et pour le Développement » : CCFD.

Dès ce moment-là, la notion de développement que défend le CCFD fait appel à une conception globale de la personne humaine qui a la capacité d'être acteur de sa propre histoire.

Avec des laïcs engagés à tous les niveaux – locaux, diocésains et nationaux – au service du développement, le CCFD travaille avec des partenaires à travers le monde et s'appuie sur les réseaux nationaux et internationaux de Mouvements et Services d'Eglise (MSE).

Au sein du CCFD, hommes, femmes, jeunes, enfants – de cultures, de traditions, de professions différentes, représentant, dans leur ensemble, toutes les catégories socioprofessionnelles de la population – partagent les valeurs humaines fondamentales et reconnaissent dans l'Évangile et dans l'enseignement social de l'Eglise une confirmation de leur soif de justice et de fraternité.

Ils sont acteurs de solidarité internationale dans l'Eglise et dans la société civile(3) française.

Les délégués des MSE et du réseau des bénévoles se retrouvent dans les instances associatives où sont décidées les grandes orientations du CCFD et vérifiée leur application. Ils sont garants ensemble de ces orientations. L'association est appuyée par une équipe de salariés qui apportent leurs compétences et leur professionnalisme à la réalisation de la mission du CCFD.

Constitué en association selon la loi de 1901, reconnu d'utilité publique en 1984, le CCFD a reçu en 1993 le label Grande Cause Nationale. Il a le statut de consultant auprès du Conseil économique et social des Nations unies et est, aujourd'hui, la première ONG française de développement.

Organisme d'Eglise et ONG de développement, ces deux réalités sont indissociables et constitutives de l'identité du CCFD.

2. CONVICTIONS DU CCFD

Nous croyons que les Écritures sont Parole de Dieu pour aujourd'hui. Oui, Dieu s'est compromis avec les pauvres !

Pour le CCFD, le respect de tout homme et de tout l'homme trouve toute sa dimension dans la foi au Christ ressuscité. Ce respect universel fait droit aux différences et aux libertés de chaque individu et de chaque peuple. A sa suite, Jésus Christ appelle chaque homme à se lever, à devenir serviteur du développement des autres.

2.1. En plaçant l'homme, tout homme et tout l'homme, au cœur des préoccupations de l'Eglise, l'enseignement social de l'Eglise fait de la destination universelle des biens un point de repère central pour notre action de solidarité. L'option préférentielle pour les pauvres y apparaît comme la clé de voûte de l'action de développement. Par son action, le CCFD donne visibilité à cet enseignement et ainsi, contribue avec d'autres à son actualisation.

Acteur de développement dans l'espace public international, le CCFD travaille pour changer les mentalités et les comportements, lutte contre les causes structurelles de la pauvreté et les inégalités, et promeut un monde où chacun pourrait vivre dignement et agir pour le bien de tous.

2.2. Pour le CCFD il n'y a pas de développement sans que chacun soit acteur de sa propre histoire, et mette en œuvre ce qui lui permet de s'épanouir et de progresser vers une situation plus humaine et une dignité plus grande.

La personne créée à la ressemblance de Dieu, appelée à vivre un destin d'amour est première par rapport à toutes les structures, institutions et organisations sociales, politiques, économiques et religieuses.

Chacune a le droit de participer pleinement à la Création et d'avoir accès au partage des richesses économiques, sociales, intellectuelles, culturelles et spirituelles des peuples.

2.3. Le développement est un processus collectif réalisé par les intéressés eux-mêmes. Il s'agit d'être tous ensemble (que l'on soit pauvre ou riche) acteurs d'un développement durable et solidaire mettant en valeur, d'une part les richesses potentielles (créatives, culturelles et spirituelles) de chaque être humain et d'autre part, les capacités collectives mises en œuvre pour le bien de chacun et de tous, pour la préservation et le renouvellement des biens de la terre.

Le développement est pour le CCFD un objectif fondamental de la solidarité internationale. Le CCFD se réfère à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, pour un monde plus juste, permettant à chacun de vivre en paix.

Le CCFD considère que la démocratie est l'une des conditions de développement. C'est pourquoi, le CCFD, avec beaucoup d'autres, affirme que l'existence du droit d'expression des peuples et d'une société civile organisée dans tous les pays est nécessaire.

2.4. Le CCFD, organisme d'Eglise, se veut au service des aspirations profondes de l'humanité et de l'alliance de Dieu avec tous les hommes. Cette volonté implique qu'il agit dans le monde en partenariat avec les Eglises locales et avec des organisations ou associations, catholiques ou non, qui œuvrent pour le développement selon les principes auxquels le CCFD se réfère. En ce sens, le partenariat engage souvent le CCFD dans un dialogue interreligieux, essentiel pour la promotion de la paix.

2.5. Enfin, le CCFD a la conviction que les organisations chrétiennes ont un rôle à jouer dans le contexte mondial d'aujourd'hui. Le CCFD se veut partie prenante d'une Eglise, peuple de Dieu, ferment de solidarité avec les plus pauvres et ouverte aux dimensions du monde. Pour ce faire, conformément à l'accord de juin 1986, il coopère avec le Conseil national de la Solidarité et le Secrétariat de la Conférence Episcopale. Au plan diocésain, il incite ses délégations à participer aux conseils diocésains de la solidarité.

3. LA MISSION DU CCFD

Dans le cadre de la mission de solidarité, confirmée dès sa création par la conférence des évêques de France, le CCFD a choisi deux lignes d'action complémentaires et indissociables l'une de l'autre :

- La promotion d'initiatives de développement décidées et mises en œuvre par des partenaires qui sont situés principalement dans des pays du Sud et de l'Est. Ces initiatives contribuent à la promotion de la citoyenneté.
- Une politique d'éducation au développement en France, qui incite à agir en citoyen individuellement et collectivement. Une meilleure connaissance du monde et un discernement doivent conduire chacun, et notamment les membres des communautés chrétiennes, à un changement de mentalité, de comportement et de modes de vie. Cela permet d'intervenir au niveau politique pour plus de justice.

La mission du CCFD s'inscrit dans l'histoire du peuple de Dieu, histoire qui se continue aujourd'hui au cœur de l'humanité. Que ce soit dans les pays du Sud et de l'Est, ou en France, elle est service et ouverture au monde. Elle traduit notre manière de nous engager au service de toute la communauté humaine.

Le CCFD propose à tous ceux qui adhèrent à ses convictions de participer concrètement à sa démarche, en s'impliquant au quotidien, en militant à ses côtés ou en lui apportant leur soutien financier.

Le CCFD est pleinement acteur de l'histoire et prend en compte les évolutions en cours. Il doit intégrer les multiples facettes du développement durable et solidaire, qui conditionnent la survie de millions d'hommes et particulièrement les plus pauvres.

C'est de cette façon que la solidarité entre les peuples est vécue et promue par le CCFD.

A cet effet, le CCFD :

- s'associe avec d'autres acteurs de développement (associations, ONG, collectifs, syndicats...) et des réseaux d'Eglise,

- appelle aux dons et propose plusieurs produits financiers de partage.

EN CONCLUSION

Le CCFD témoigne de l'Amour dont Dieu aime tous les êtres humains ; il est appelé à rendre compte de l'Esprit et de la Foi qui l'animent. Il dit sa confiance en l'homme. Il réaffirme son soutien aux plus pauvres, acteurs de développement. Il contribue à bâtir, avec tous, un monde plus juste et plus fraternel à transmettre aux générations futures.

La solidarité, l'accès de tous aux biens et aux décisions, la justice et la dignité, la liberté et la paix, sont les grands axes qui sous-tendent son action. Cela se traduit de façon plus concrète dans les Orientations qu'il se donne périodiquement pour guider son action.

